



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2019, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 151, ROUTE 143, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE BORDUA, MAIRE. LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, LOUISE SAINT-PIERRE ÉTAIT PRÉSENTE DE MÊME QUE LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège No 1 Jacques Poliquin	Siège No 2	France Bouthillette
Siège No 3 Sylvain Clair	Siège No 4	Carl Arcand
Siège No 5 Claude Lefebvre	Siège No 6	Absent

IL Y A QUORUM.

RÉSOLUTION 167-2019

RÉSOLUTION POUR DÉCLARER LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre hommes et femmes;

ATTENDU QUE, malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

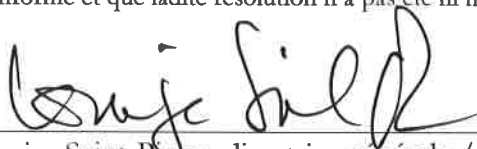
ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de proclamer la municipalité d'Ulverton *Municipalité alliée contre la violence conjugale*.

ADOPTÉE

LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Je soussignée, Louise Saint-Pierre, directrice générale, certifie que le présent extrait de résolution est conforme et que ladite résolution n'a pas été ni modifiée, ni révoquée ou annulée depuis son adoption.



Louise Saint-Pierre, directrice générale / secrétaire trésorière